

La Chambre d'Agriculture du Gers obtient l'habilitation de la DGAL pour les formations Ante Mortem/Post Mortem

La Chambre d'Agriculture du Gers est la seule Chambre d'Agriculture à ce jour, à avoir sollicité et obtenu de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) au Ministère de l'Agriculture une habilitation pour la mise en place de formations du personnel d'abattoirs pour le contrôle ante mortem des animaux, le retrait de carcasses improches à la consommation humaine et le tri des sous-produits.

Le Paquet Hygiène laisse la possibilité «d'autoriser le personnel des abattoirs à participer aux contrôles officiels en l'autorisant à accomplir, sous la direction du vétérinaire officiel, certaines tâches spécifiques liées à la production de viande de volaille», auquel cas, «ils veillent à ce que le personnel exécutant ces tâches soit qualifié et suive

une formation».

La Chambre d'Agriculture organise une formation d'une journée intitulée «Participer à l'inspection sanitaire pour l'abattage à la ferme CE». Elle complète la formation initialement suivie par les producteurs, entre 2007 et 2009, d'une durée de 4 jours.

Cette formation s'adresse à tous les producteurs du Gers, détenteurs d'une installation à la ferme agréée CE (salle d'abattage, abattoir individuel à la ferme) pour palmipèdes gras.

A la fin du dernier jour de formation, une évaluation portera sur l'ensemble des 5 jours. Les stagiaires devront répondre à un QCM (questions à choix multiple) portant sur l'ensemble des connaissances à maîtriser à l'issue du stage. Une attestation de réussite, indispensable au dossier

d'agrément, validant les compétences du responsable de l'inspec-tion sera délivrée.

Modification des dates de formation :

- Jeudi 6 mai 2010 à Fleurance, Maison des Associations
- Mardi 18 mai 2010 à Masseube, Institut Agricole Saint Christophe
- Jeudi 27 mai 2010 à Vic Fezensac, hôtel restaurant Le D'Artagnan
- Mardi 1^{er} juin 2010 à Samatan, hôtel restaurant Les Rivages.

De nouvelles sessions seront mises en place en septembre. Les dates seront divulguées dans une prochaine édition de la Volonté Paysanne.

Contact à la Chambre d'Agriculture du Gers – Pôle aviculture - tél : 05.62.61.77.40.